



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Trains

Montreuil, le 16 mai 2023

RHR

DES MESURES À PRENDRE D'URGENCE !

Pas une semaine sans qu'un nouvel incident mettant en cause des punaises de lit et autres hétéroptères ne surgisse dans les foyers !

Pour la CGT, d'importantes réflexions et décisions doivent être engagées. Un autre niveau d'exigence auprès d'ORFEA est impératif pour faire face à ce fléau qui, régulièrement, refait son apparition.

La CGT presse à nouveau la direction à agir pour y répondre énergiquement, équitablement et durablement.

DES INCIDENTS À RÉPÉTITION

Foyers Orféa de Paris Montparnasse, Magenta, Bordeaux, hôtels à Montpellier, Strasbourg, Lille... depuis plusieurs semaines, les méfaits dus aux piqûres d'insectes viennent empoisonner la vie et le quotidien des ASCT au cours de leurs RHR et à leur retour à domicile. Ce sujet, maintes fois discuté et traité par le passé, refait surface régulièrement sans être correctement traité.

Sous couvert d'une prise en compte des desideratas des ASCT, la direction a préféré, dans le cadre du programme Atout Bord, offrir aux ASCT du lait d'avoine pour les petits-déjeuners plutôt que mener des actions préventives afin de satisfaire à ses obligations légales en matière de règles sanitaires et de protection des salariés.

Il y a quelques semaines, au vu des remontées de ses syndicats, la CGT a interpellé la direction concernant ce sujet brûlant.

En réponse, celle-ci a indiqué qu'un nouveau « process » avait été acté. Lorsqu'une chambre est identifiée ou suspectée de la présence d'insectes, elle doit faire l'objet d'un traitement avec toutes celles qui l'entourent directement (principe du cube). Une solution de relogement doit également être trouvée.

Mais affirmer 15 jours après, sans aucun justificatif, que le choix de l'isolement « cube » a été efficace, ne suffit pas ! Les faits sont têtus ! L'infection galopante qui court dans les différents étages du foyer de PMP en témoigne.

DES MESURES À APPROFONDIR

Le cadre défini par la direction garantit-il une efficacité pleine et durable ?

Au regard des récents exemples, tant que des solutions sérieuses traitant le fond et la forme ne seront pas apportées, pour la CGT, c'est non !

Les CSSCT ne sont pas informées systématiquement, régulièrement ou en temps réel, pourquoi ? Les résultats à la suite des traitements réalisés ne reviennent pas en information aux élus CSE et mandatés CSSCT, pourquoi ?



AGIR SANS ATTENDRE ET IMPOSER DES RÈGLES COMMUNES

Pour la CGT, au regard du contexte, il y a nécessité d'établir des mesures efficaces avec des suivis de détection et de désinfection sérieux et réguliers.

Des règles claires sont à décider et mettre en œuvre rapidement pour tous les ASCT. Il est inconcevable de constater des différences de traitement réglementaires et financières selon les territoires ou les activités.

La CGT revendique :

- Le décompte en temps de travail des temps d'acheminement consécutifs à des délogements ;
- Le remboursement par l'entreprise des frais engagés par les ASCT en cas de prolifération à leur domicile suite à une contamination lors d'un RHR.

Pour contraindre la Direction à prendre les mesures urgentes nécessaires au règlement de ce fléau, la CGT dépose une DCI.

Les ASCT n'ont pas à subir plus longtemps ces désagréments et manquements.

